



**Le temps de formation fait partie intégrante du temps de travail**

**Statut salarié = mêmes droits et mêmes devoirs** que les autres salariés de l'entreprise d'accueil

## CONTRAT D'APPRENTISSAGE

### Qui peut prétendre à un contrat d'apprentissage ?

- Candidat(e)s de 16 ans à 29 ans révolus (sauf exception)
- Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans
- Bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (C.U.I.)

### La rémunération varie selon l'âge et l'année d'exécution du contrat

Simulation de base avec des montants bruts pour un 35h

Année du contrat	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27% 477,07 €	43% 759,78 €	53% 936,47 €	
2 <sup>ème</sup> année	39% 689,10 €	51% 901,13 €	61% 1 077,82 €	100% 1 766,92 €
3 <sup>ème</sup> année	55% 971,81 €	67% 1 183,84 €	78% 1 378,20 €	

## CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

### Qui peut prétendre à un contrat de professionnalisation ?

- Âge minimum : 16 ans

### La rémunération varie selon l'âge et le cursus scolaire précédent

Simulation de base avec des montants bruts pour un 35h

Âge	% SMIC CLASSIQUE	% SMIC BAC PRO
- De 21 ans	55% 971,81 €	65% 1 148,52 €
+ de 21 ans	70% 1 236,86 €	80% 1 413,56 €
26 ans et +	100% 1 766,92 €	

## AIDES NATIONALES À L'EMBAUCHE POUR LES ENTREPRISES

Aides	-11 salariés	11 à 250 salariés	+250 salariés	Aides	-11 salariés	11 à 250 salariés	+250 salariés
1) Aide Pôle Emploi de + 26ans	✓	✓	✓	1) Aide unique employeurs qui recrutent en apprentissage	✓	✓	
2) Aide Pôle Emploi de + de 45ans	✓	✓	✓	2) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓
3) Réduction générale	✓	✓	✓	3) Réduction générale	✓	✓	✓
4) Absence calcul effectif entreprise	✓	✓	✓	4) Déductions fiscales TA	✓	✓	✓
5) Bonus alternant			✓	5) Bonus alternant			✓
6) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓	6) Aide AGEFIPH	✓	✓	✓



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
**ACTION DE FORMATION / ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**



Nombre de candidats limité à **15 par classe**



15 rue des oiseaux - 79460 MAGNÉ

05 49 35 39 01

contact@formations-marais.com

www.formations-marais.com

28 rue des Fougères - 17100 SAINTES

05 46 94 39 25

contact@clip-saintes.fr

www.clip-saintes.fr



## CONTRAT SUR 36h45

Version janvier 2024

**Le temps de formation fait partie intégrante du temps de travail**

**Statut salarié = mêmes droits et mêmes devoirs** que les autres salariés de l'entreprise d'accueil

**SMIC horaire : 11,65 €/heure**

**SMIC mensuel brut** pour un temps de travail de **36h45** : **1 855,26 €**

### CONTRAT D'APPRENTISSAGE

#### Qui peut prétendre à un contrat d'apprentissage ?

- Candidat(e)s de 16 ans à 29 ans révolus (sauf exception)
- Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans
- Bénéficiaires du RSA, de l'ASS, de l'AAH
- Personnes ayant bénéficié d'un contrat unique d'insertion (C.U.I.)

#### La rémunération varie selon l'âge et l'année d'exécution du contrat

Simulation de base avec des montants bruts pour un **36h45**

Année du contrat	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>ère</sup> année	27% 500,92 €	43% 797,76 €	53% 983,29 €	
2 <sup>ème</sup> année	39% 723,55 €	51% 946,18 €	61% 1 131,71 €	100% 1 855,26 €
3 <sup>ème</sup> année	55% 1 020,40 €	67% 1 243,02 €	78% 1 447,10 €	

### CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

#### Qui peut prétendre à un contrat de professionnalisation ?

- Âge minimum : 16 ans

#### La rémunération varie selon l'âge et le cursus scolaire précédent

Simulation de base avec des montants bruts pour un **36h45**

Âge	% SMIC CLASSIQUE	% SMIC BAC PRO
- De 21 ans	55% 1 020,40 €	65% 1 205,92 €
+ de 21 ans	70% 1 298,69 €	80% 1 484,21 €
26 ans et +		100% 1 855,26 €



La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :  
**ACTION DE FORMATION / ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE**



Nombre de candidats limité à **15 par classe**

